



Garde alterné demande d information

Par **ticia211**, le **01/06/2012 à 11:43**

Bonjour,rnrnJe rencontre un gros sousi suite à la garde alternée qui est mise en place depuis 2005, avec mon ex, le père de mon fils. Tout ce passait bien jusqu'au debut mars où il me dit qu il vient de changer de travail et qu il ne peux plus garder sont fils. Il me demandait donc de recupérer notre fils à mon domicile, chose que j'accepte. J'ai fais une demande au JAF d'Evry pour avoir une notifications du jugement rendu en 2005, garde à mon domicile, fixation de pension, etc. Je dois déménager au mois d'août dans le sud mais je ne serais pas encore passé au tribunal.rnrnMa question : si je part sans être passé au tribunal, même si son père a lui même arrêté cette garde, je peux partir sans crainte ? rnrnJ'espère vraiment retenir votre attention, je suis dans le doute et me retrouve coincée.rnrnMerci d'avance,rnrnCordialement.rnTicia211

Par **cocotte1003**, le **01/06/2012 à 12:40**

Bonjour, garde alternée ou non si vous déménagez et que le pere veut exercer son droit de garde,il sera en droit de déposer plainte pour non présentation d'enfant et là c'est vous qui aurait des ennuis.Le mieux pour vous avant de déménager c'est de signer un accord amiable sur les nouvelles modalités que vous souhaitez mettre en place (droit de visite, pension, frais de transport...) et vous présentez cet accord au juge au mois d'aout,normalement le juge l'entérinera s'il va dans l'intéret de l'enfant,cordialement